



Ouverture d'une fenêtre côté mitoyen

Par **Bernard Cohen**, le **11/06/2018** à **17:26**

J'habite à Marseille dans le 7eme arrondissement une maison de plein pied mitoyenne des 2 cotés. Un de mes voisin fait des travaux pour rehausser sa maison et compte ouvrir une fenêtre du côté mitoyen (c'est à dire au dessus de mon toit).
Est il en droit de réaliser cette ouverture ?

Bonjour,
Les formules de politesse sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...
Merci pour votre attention...

Par **janus2fr**, le **11/06/2018** à **19:55**

Bonjour,
Non, car sa fenêtre ne respecterait pas les distances réglementaires du code civil sur les vues
:
- 1m90 de la limite séparative en vue droite.
- 0m60 de la limite séparative en vue oblique.